



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4282

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Pierre Bénite**

objet : **Réhabilitation du traitement primaire et création d'un by-pass à l'usine de traitement des eaux usées de Pierre Bénite - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

**Conseil du 8 juin 2020****Délibération n° 2020-4282**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Réhabilitation du traitement primaire et création d'un by-pass à l'usine de traitement des eaux usées de Pierre Bénite - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet s'inscrit en complément de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015. Il concerne une intervention urgente sur les installations de l'usine de traitement des eaux usées (STEP) de Pierre Bénite.

**I - Contexte**

La STEP de Pierre Bénite, mise en service en 2008, dessert 34 communes et assure le traitement des eaux usées de plus de 500 000 habitants de la Métropole.

La filière de traitement des eaux comprend un prétraitement, un traitement primaire, et un traitement secondaire biologique par aération prolongée. Le traitement primaire est assuré par décantation, améliorée par des blocs lamellaires, permettant d'éliminer près de 60 % de la pollution particulaire fixée sur les matières en suspensions et 30 % de la pollution organique.

Les équipements de décantation se sont progressivement dégradés depuis la création de l'usine. Des opérations de remplacement des lamelles ont déjà été réalisées dans 4 décanteurs sur 6, en 2013 et 2014. En 2016, des soulèvements et des affaissements ont à nouveau été constatés sur tous les modules lamellaires. Un renforcement provisoire a été réalisé. En 2019, les lamelles des décanteurs 1 et 2, en mauvais état, ont été retirées. La STEP fonctionne actuellement en mode dégradé avec seulement 4 décanteurs encore équipés de lamelles.

Ces dysfonctionnements entraînent aujourd'hui des contraintes d'exploitation très lourdes pour les équipes qui deviennent très difficiles à gérer en toute sécurité. Par ailleurs, ils pourraient entraîner à terme une dégradation significative de la performance de traitement de la STEP et donc de la qualité des eaux rejetées au Rhône.

La direction adjointe de l'eau a lancé en 2018 un diagnostic approfondi des décanteurs ainsi qu'une étude préliminaire pour la réhabilitation complète de cette filière. Cette étude s'insère dans le schéma directeur de la STEP qui vise à définir les évolutions patrimoniales et fonctionnelles à mettre en œuvre pour répondre à l'évolution de l'urbanisation de son bassin versant et aux obligations de performances réglementaires à l'horizon 2040.

La présente délibération a pour objet la mise en place d'une autorisation de programme pour engager en urgence la phase opérationnelle de ce projet de réhabilitation complète de l'étage de traitement primaire et retrouver rapidement des conditions normales d'exploitation de ces ouvrages pour la sécurité des agents.

**II - Description du projet**

La filière de traitement des eaux est conçue avec :

- un prétraitement et un traitement primaire physique, capable de traiter 600 000 m<sup>3</sup>/j,
- un traitement secondaire biologique par aération prolongée, capable de traiter 300 000 m<sup>3</sup>/j.

Les travaux intégreront également la création d'un by-pass du traitement primaire, nécessaire pour sécuriser le fonctionnement de la filière biologique en période de faible débit, en cohérence avec le schéma directeur de l'usine de traitement.

Le programme de travaux comprend 9 améliorations touchant la réhabilitation et la modification du traitement primaire :

- 1 - amélioration de la répartition hydraulique entre les 6 décanteurs,
- 2 - amélioration de la récupération des flottants dans les décanteurs et de l'extraction des boues,
- 3 - fiabilisation de l'instrumentation liée à l'extraction des boues,
- 4 - dissociation de la vidange de l'eau et de l'extraction des boues dans les décanteurs,
- 5 - renouvellement des lamelles,
- 5 - modification des dispositifs de diffusion de l'air de nettoyage,
- 6 - amélioration de la circulation des opérateurs à proximité des ouvrages en eau,
- 7 - adaptation de l'éclairage,
- 8 - pose d'un groupe de surpression en remplacement de l'air comprimé actuel utilisé,
- 9 - création d'un by-pass du traitement primaire, avec une jonction des prétraitements avec le traitement secondaire.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- élaboration du DCE, de janvier à juin 2020,
- consultation des entreprises sur la base d'un marché en conception-réalisation, de juillet 2020 à février 2021,
- notification du marché de travaux, en mars 2021,
- étude d'exécution, d'avril à juin 2021,
- réalisation des travaux, de juillet 2021 à décembre 2022,
- période de garanties, de janvier 2023 à décembre 2024.

### III - Coût du projet

Le coût du projet est estimé à 5 986 000 € HT au budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant : 2 076 000 € HT en 2021 et 3 910 000 € HT en 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux relatifs à la réhabilitation du traitement primaire et à la création d'un by-pass à l'usine de traitement des eaux usées à Pierre Bénite.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation du programme P19 - Assainissement pour un montant de 5 986 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 2 076 000 € HT en 2021 en dépenses et 3 910 000 € HT en 2022 en dépenses sur l'opération n° 2P19O7487.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.**